

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010806 – AMR 41/056/01AU 325/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / ATTAQUES PARAMILITAIRES

**MEXIQUE** Ramón Pérez Peñate (h), défenseur des droits des indigènes et autres membres du *Red de Defensores Comunitarios* (Réseau de défenseurs des communautés)

Londres, le 20 décembre 2001

D'après les informations recueillies, des paramilitaires ont mis le feu au domicile du défenseur des droits des indigènes Ramón Pérez Peñate, dans l'État du Chiapas, le 8 décembre. Cet homme est sorti indemne de cet incendie volontaire, mais Amnesty International est préoccupée par sa sécurité et par celle des autres membres du *Red de Defensores Comunitarios* (Réseau de défenseurs des communautés).

Les personnes qui ont mis le feu à son domicile étaient apparemment des membres de *Paz y Justicia* (Paix et justice), un des principaux groupes paramilitaires qui opèrent au Chiapas, dans le sud du Mexique. Ramón Pérez Peñate travaille sur le cas d'un certain nombre d'indigènes qui auraient été enlevés dans le nord du Chiapas, au cours d'affrontements entre *Paz y Justicia* et le groupe armé d'opposition *Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (EZLN, Armée zapatiste de libération nationale).

Au cours des six derniers mois, des membres du *Red de Defensores Comunitarios* ont été menacés, attaqués et harcelés de manière répétée par des paramilitaires, pour avoir dénoncé des atteintes aux droits fondamentaux commises contre les communautés indigènes du Chiapas. En outre, les défenseurs des droits des indigènes sont souvent également pris pour cibles par les « caciques », des personnalités locales influentes qui exercent un pouvoir politique informel considérable dans de nombreuses régions du Mexique, notamment au Chiapas. Ces « caciques » contrôlent bien souvent la vie politique et économique de certaines zones, avec l'approbation tacite ou le soutien actif des autorités locales et des forces de sécurité de l'État, ce qui leur permet d'agir en toute impunité.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe *Paz y Justicia*, qui est apparu en 1995, fait partie des organisations paramilitaires qui opèrent au Chiapas depuis que la guérilla zapatiste a pris les armes en janvier 1994. L'attaque dont Ramón Pérez Peñate a fait l'objet est la dernière en date d'une série de violations des droits humains attribuées aux paramilitaires au Chiapas, parmi lesquelles figure notamment le massacre de 45 indigènes – hommes, femmes et enfants – tués à Acteal en décembre 1997.

Les autorités se sont abstenues de toute action concertée pour rétablir l'état de droit au Chiapas. L'impunité dont jouissent les paramilitaires et les autres responsables de violations des droits humains leur permet de poursuivre librement leurs agissements, et renforce le climat de peur et de tensions qui règne au sein des communautés indigènes.

Depuis de nombreuses années, les informations recueillies par Amnesty International indiquent que des violations systématiques des droits humains sont commises contre les communautés indigènes et ceux qui défendent leurs droits dans l'État du Chiapas, par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité du défenseur des droits des indigènes Ramón Pérez Peñate et par celle des autres membres du *Red de Defensores Comunitarios* (Réseau de défenseurs des communautés), et exhortez les autorités à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour garantir leur protection ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur les attaques dont ont été victimes Ramón Pérez Peñate et d'autres membres du *Red de Defensores Comunitarios*, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- dites-vous préoccupé par les agissements des groupes paramilitaires au Chiapas, et rappelez aux autorités qu'aux termes de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

**APPELS À :**

**Remarque** : le système de numérotation téléphonique est en train de changer au Mexique. Certains des numéros qui figurent ci-après n'ont pas encore été modifiés, si bien que vous pourrez omettre de composer le (61). Il faudra néanmoins composer ces deux chiffres pour les autres lignes.

Procureur général du Chiapas :  
Mariano Herrán Salvati  
Procurador General de Justicia del Estado de Chiapas  
Libramiento Norte s/n, Infonavit El Rosario  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

**Télégrammes** : Procurador, Chiapas, Mexique

**Fax** : + 52 9(61) 616 57 24

**Formule d'appel** : *Señor Procurador*, / Monsieur le  
Procureur général,

**Gouverneur de l'État du Chiapas** :  
Pablo Salazar Mendiguchia  
Gobernador del Estado de Chiapas  
Palacio de Gobierno del Estado de Chiapas  
Av. Central y Primera Oriente  
Colonia Centro, C.P. 29009  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

**Télégrammes** : Gobernador, Chiapas, Mexique

**Fax** : + 52 9(61) 612 09 17

**Formule d'appel** : *Señor Gobernador*, / Monsieur le  
Gouverneur,

**Président de la Commission des droits humains de l'État du Chiapas** :

Lic. Pedro Raúl López Hernández

Presidente de la Comisión Estatal de Derechos Humanos en el Estado de Chiapas Boulevard Comitán 143, Col. Moctezuma  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas

Mexique

**Fax** : + 52 9(61) 602 56 09

**Télégrammes** : Presidente de CEDH, Chiapas, Mexique

**Formule d'appel** : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président,

**COPIES À :**

**Organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains :**

Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos A.C.

Tehuantepec 155, Col. Roma Sur

06760, México D.F

Mexique

**Fax** : + 52 (55) 5584 27 31

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 31 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*